



Ottawa, Canada

- L'enseignement coopératif, une des solutions aux problèmes de l'emploi 1
- Réunion des premiers ministres sur la réforme constitutionnelle 3
- Nouvelle initiative pour revaloriser les handicapés mentaux 4
- Un Canadien accueille le pape Jean-Paul II à l'UNESCO 4
- Effectifs syndicaux au Canada 4
- Nouvelle ligne à double voie du CP 4
- Le marathon de l'espoir se poursuit 5
- Deux ententes signées au Manitoba 5
- Améliorer la qualité du poisson 5
- Succès du marathon de Montréal 6
- La femme canadienne et la médaille 6
- Présentation du nouveau plan national de recherche et sauvetage 6
- Des couturières torontoises forment une coopérative originale 6
- La chronique des arts 7

L'enseignement coopératif, une des solutions aux problèmes de l'emploi

"La solution de nos problèmes d'emploi est sûrement une obligation morale autant qu'une nécessité d'ordre économique", a déclaré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ministre responsable de la Condition féminine, M. Lloyd Axworthy, dans un discours prononcé le 26 août devant les membres de la Canadian Association for Cooperative Education.

Le Ministre a notamment abordé le thème de la formation des travailleurs spécialisés et celui de l'emploi pour les femmes, les autochtones et les handicapés. Voici des extraits du discours de M. Axworthy.

...De plus en plus, l'avenir économique du Canada, et, par conséquent, le maintien de notre haut niveau de vie, dépend de nos ressources humaines. Nous savons que nous avons les ressources nécessaires. Nous savons que, moyennant de bonnes conditions, le capital est disponible. Mais ce sont les personnes qui investissent le capital, qui utilisent les ressources, et qui gèrent le développement et l'accroissement de la productivité. A titre d'exemple, le Conseil économique du Canada signale que la croissance de la productivité dans l'industrie de la fabrication, entre 1957 et 1974, découlait, à 87 p. cent, d'éléments autres que le capital et les facteurs cycliques. Selon le Conseil, "...il faut accroître non seulement les compétences des travailleurs canadiens, mais aussi, et c'est là peut-être l'élément le plus important, leur formation et leurs connaissances en matière de gestion."...

A l'aube d'une nouvelle décennie, il est tout indiqué d'entreprendre à l'échelle nationale un examen approfondi des problèmes de l'emploi et des solutions possibles. Ainsi, j'ai établi au sein de mon ministère un groupe de travail réunissant des cadres supérieurs et des experts chargés de faire des recommandations sur la stratégie de l'emploi à adopter pour les années 80. En outre, un groupe d'étude parlementaire...examine actuellement les perspectives de l'emploi pour les années 80.

Ce soir, je me propose de passer rapidement en revue un certain nombre des grands problèmes qui touchent au domaine de l'emploi.



Santé et Bien-être social

La formation des femmes est encouragée par le programme gouvernemental.

Vous connaissez tous sans doute le paradoxe qui caractérise l'emploi au Canada. En effet, le taux de chômage se situe actuellement à un niveau inacceptable et, parallèlement, il existe des pénuries aiguës de main-d'oeuvre spécialisée, qui nous empêchent d'exploiter nos possibilités de développement économique.

Ce paradoxe découle de deux facteurs: les changements industriels rapides, à la fois sectoriels et régionaux, et la transformation de la composition de la population active.

Ces changements industriels rapides tiennent eux-mêmes à la transformation radicale de la scène énergétique, qui a bouleversé les tendances au chapitre de la

Le 23 septembre 1787, l'emplacement où se trouve actuellement la ville de Toronto, faisait l'objet d'une promesse de vente des Indiens Mississauga au gouvernement britannique. L'achat n'eut lieu cependant qu'en août 1805 pour la somme de £ 1700 (\$615,94).

consommation et de la production, tout en déplaçant vers l'Ouest l'activité économique. Il y a aussi d'autres facteurs, à savoir les retombées des innovations dans les domaines des communications et des transports, les nouveaux accords régissant le commerce international et, au Canada même, de nouvelles possibilités industrielles, notamment dans le secteur de la pêche, par suite de la décision d'étendre à 200 milles la limite des eaux territoriales.

L'autre facteur expliquant le paradoxe de l'emploi au Canada, est l'évolution de la composition de la population active. Les faibles taux de natalité enregistrés à la fin des années 60 et au cours des années 70 font que la population active s'accroîtra à un rythme plus lent au cours des années à venir. C'est dire que l'adaptation industrielle deviendra de plus en plus difficile. Elle supposera dans une plus large mesure une nouvelle répartition des travailleurs sur les plans géographique, industriel et professionnel...

Parallèlement, nous ne pouvons plus recourir à volonté aux travailleurs étrangers pour atténuer les pénuries de main-d'oeuvre. Sur le plan historique, la disponibilité des travailleurs étrangers a permis au Canada de se soustraire à l'obligation de répondre aux épineuses questions liées à nos programmes de formation...

Cependant, la réserve étrangère de travailleurs spécialisés est presque épuisée. En outre, [nos] bureaux d'immigration à l'étranger nous informent qu'il sera de plus en plus difficile de recruter de la main-d'oeuvre spécialisée et des professionnels étrangers, car d'autres pays font concurrence au Canada.

Besoin de sécurité économique

...Les gens recherchent la sécurité économique. Ils participent à la vie communautaire et s'enracinent profondément là où ils vivent. Pour favoriser l'adaptation industrielle, nous devons motiver les gens et leur offrir des conditions intéressantes. Il serait illusoire de viser l'adaptation industrielle sans offrir aux travailleurs la sécurité économique.

Ajoutons, à propos de l'adaptation industrielle, que pour améliorer le rendement économique du Canada et la qualité de la vie, nous devons nous attacher davantage aux mesures qui peuvent aider les travailleurs à exploiter les possibilités qui s'offrent. Jusqu'ici, nous nous sommes surtout attaqués aux licenciements et aux effets négatifs de l'adaptation industrielle. Nous devons maintenant nous

concentrer sur ses éléments positifs. En d'autres termes, nous devons mettre le cap, non plus sur les industries fléchissantes, mais bien sur celles qui ont un avenir prometteur.

Adapter les programmes de formation

Le deuxième thème général dont j'aimerais vous entretenir est celui de la formation. Je vous ai déjà fait remarquer que le nombre d'immigrants qualifiés diminuait, de sorte que nos programmes de formation doivent être adaptés en conséquence. Certains doutent de notre aptitude à relever ce défi. Par exemple, au cours des consultations menées auprès de l'industrie en 1978, on a recommandé aux premiers ministres d'accorder la priorité absolue, au chapitre de la politique gouvernementale en matière de main-d'oeuvre, aux programmes de formation à long terme destinés à produire des hommes de métier compétents.

De nombreuses propositions ont été formulées en vue de l'accroissement de l'efficacité de nos programmes de formation, notamment celles d'acheter des cours de recyclage scolaire qui soient reliés davantage aux débouchés offerts, d'amener les employeurs et les organisations ouvrières à participer à la détermination des besoins en formation et de mettre en commun des fonds de formation en vue de répartir de façon plus équitable les risques qu'elle suppose.

...Bien souvent, la formation nécessite une période d'apprentissage. Cependant, les employeurs en sont venus à considérer l'apprentissage comme un moyen coûteux et risqué d'obtenir les travailleurs spécialisés dont ils ont besoin. Le coût peut être considérable: environ \$48 000 pour former un seul machiniste. Mais ce n'est pas là leur seul souci. Malheureusement, le taux d'abandon est élevé, et les entreprises perdent souvent, aux mains de leurs concurrents, les diplômés de leurs coûteux programmes de formation.

Il ne fait pas de doute que les employeurs doivent se préoccuper de la rentabilité de la formation. Si leurs investissements ne donnent pas de résultats satisfaisants, ils continueront de considérer l'apprentissage comme étant, au mieux, une formule risquée. Il est donc évident que pour former un plus grand nombre de travailleurs spécialisés dans le secteur privé, nous devons prévoir des structures qui rendent les programmes d'apprentissage plus attrayants pour les employeurs.

Succès de l'enseignement coopératif

...Depuis 1957, année où 75 étudiants en génie se sont inscrits à un programme d'enseignement coopératif à l'Université de Waterloo, la formule de l'enseignement coopératif a gagné de plus en plus de popularité.

La formule a la faveur des étudiants, des employeurs et des établissements d'enseignement. Vous en connaissez tous les multiples raisons.

Je crois que l'enseignement coopératif a un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit de répondre à nos besoins en main-d'oeuvre dans plusieurs professions en pénurie. Une enquête réalisée récemment à l'échelle nationale auprès de certaines industries a montré qu'il y avait 3 600 débouchés pour des ingénieurs, des comptables, des scientifiques et d'autres professionnels. Or, l'enseignement coopératif a déjà porté fruit pour ces professions qui peuvent maintenant compter sur des travailleurs très compétents.

Si j'en juge d'après mon expérience du milieu scolaire, je suis porté à croire que les fonds investis par le gouvernement fédéral dans les programmes d'enseignement coopératif se sont révélés un véritable catalyseur. Les établissements d'enseignement du Canada font face, presque sans exception, à de sérieuses contraintes budgétaires. Dans ce contexte, une subvention, même modeste, peut donner des résultats très favorables.

Les possibilités que présente cette forme d'enseignement au chapitre de l'établissement d'une stratégie d'emploi m'ont amené à revenir sur la décision qu'avait prise mon prédécesseur immédiat de mettre fin au programme fédéral d'enseignement coopératif. Le groupe de travail sur le développement de l'emploi dans les années 80, qui a été établi au sein de mon ministère, se penche sur le rôle que pourra jouer l'enseignement coopératif dans la stratégie globale du gouvernement fédéral. Le rapport préliminaire du groupe paraîtra au début de 1981.

En dernier lieu, j'aimerais vous entretenir d'un des aspects des défis que le Canada devra relever en matière d'emploi, c'est-à-dire la répartition des débouchés. Nous devons adopter des mesures fermes pour faire en sorte que les femmes, les autochtones, les handicapés et les jeunes aient leur juste part du marché de l'emploi.

Bien entendu, pour réaliser cet objectif

(suite à la page 8)

Réunion des premiers ministres sur la réforme constitutionnelle

Les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada, réunis à Ottawa du 8 au 13 septembre pour élaborer une réforme constitutionnelle, n'ont pu arriver à une entente. Cependant, la plupart des premiers ministres pensent qu'il faut poursuivre les négociations. Certains d'entre eux attribuent la cause de l'échec à un échéancier trop court et à un agenda trop chargé. D'autres ont regretté ce qu'ils ont appelé l'intransigeance fédérale.

Assistaient à la Conférence les premiers ministres provinciaux suivants: M. Brian Peckford (Terre-Neuve), M. Angus MacLean (Île-du-Prince-Édouard), M. Richard Hatfield (Nouveau-Brunswick), M. John Buchanan (Nouvelle-Écosse), M. René Lévesque (Québec), M. Bill Davis (Ontario), M. Sterling Lyon (Manitoba), M. Allan Blakeney (Saskatchewan), M. Peter Lougheed (Alberta) et M. Bill Bennett (Colombie-Britannique).

La décision de débattre de la réforme constitutionnelle avait été prise dès le lendemain du référendum tenu le 20 mai au Québec, alors que les Québécois refusaient par une forte majorité, au gouvernement de leur province, le mandat de négocier la souveraineté-association.

L'ordre du jour des discussions de la

Conférence portait sur 12 questions, soit: la propriété des ressources naturelles et le commerce interprovincial — les ressources sous-marines — les communications — les pouvoirs qui touchent à l'économie — les pêches — la réforme du Sénat — la Charte des droits — une déclaration de principes à incorporer dans un préambule — le rapatriement de la Constitution* et la formule d'amendement — la Cour suprême — le droit de la famille — la péréquation.

L'accord s'est fait sur trois points: la Cour suprême, le droit de la famille et la péréquation.

À l'issue des travaux, MM. Bennett, Lyon, Blakeney, MacLean et Peckford ont suggéré de "prendre une pause" et de tenter ensuite un ultime effort "car on n'a jamais été aussi près d'une entente".

Progrès accomplis

Voici, à titre d'information, où en étaient les principaux dossiers discutés, à l'issue de la Conférence:

. *Propriété des ressources*: offre du Fédéral de confirmer dans la Constitution le droit de propriété et l'autorité administrative des provinces, le transfert des taxes indirectes vers les provinces, la compétence commune en commerce interprovincial avec prépondérance fédérale;

un consensus s'est fait entre les provinces pour dire que l'offre était insuffisante.

. *Communications*: l'offre du Fédéral est considérée unanimement insuffisante (i.e. transfert des juridictions sur téléphone, cablo-diffusion).

. *Sénat*: demande plus d'étude, mais accord sur la nécessité d'une réforme à court terme pour mieux représenter les intérêts régionaux et provinciaux.

. *Cour suprême*: entente sur l'inscription dans la Constitution mais aucune entente sur la composition.

. *Droit de la famille*: entente générale pour transférer ce domaine aux provinces (réserves sur certains aspects exprimées par l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba).

. *Pêches*: entente sur le transfert de compétence vers les provinces sur la pêche en eaux intérieures. L'offre n'a pas eu de suite, les provinces désirant des pouvoirs sur les pêches hauturières et côtières.

. *Ressources au large des côtes*: pas d'entente: la demande des provinces d'obtenir propriété et contrôle des ressources a été rejetée par le gouvernement fédéral et au moins une province côtière.

. *Péréquation*: entente sur l'inscription du principe dans la Constitution sans entente sur libellé.

. *Rapatriement et formule d'amendement*: la majorité des provinces est d'accord sur la nécessité d'agir mais il n'y a pas consensus sur la formule d'amendement.

. *Charte des droits*: très peu d'appui des provinces.

. *Pouvoirs touchant l'économie*: entente de principe sur l'union économique mais absence d'accord sur son application en pratique.

. *Préambule*: accord assez large mais désaccord sur le libellé précis de certains passages.

Point de vue du premier ministre du Canada

M. Trudeau a fait remarquer que la réforme constitutionnelle serait impossible tant et aussi longtemps que l'on exigerait un accord unanime des provinces sur chaque point présenté. Cependant, M. Trudeau doute qu'un accord unanime des provinces coïncide automatiquement avec l'intérêt national.

(suite à la page 8)



Les premiers ministres réunis autour du gouverneur général, M. Edward Schreyer (assis au centre). De gauche à droite, assis: MM. John Buchanan, Bill Davis, Pierre Trudeau, René Lévesque, Richard Hatfield, Bill Bennett. Debout: MM. Peter Lougheed, Angus MacLean, Sterling Lyon, Allan Blakeney, Brian Peckford.

Ray Pilon, The Citizen

* Le rapatriement de la Constitution canadienne, depuis 1867 un acte du Parlement britannique.

Nouvelle initiative pour revaloriser les handicapés mentaux

Aux Archives publiques du Canada, à Ottawa, des adultes arriérés mentaux s'occupent de la destruction de tonnes de documents secrets. Compte tenu du caractère confidentiel des documents, ils constituent les candidats idéaux pour ce genre de travail.

M. Roger Lovatt, de ARC Industries, atelier qui prépare les adultes arriérés à des fonctions semblables, déclare qu'aussi étrange que cela paraisse leur handicap constitue en fait un avantage.

Grâce à une subvention du ministère de l'Environnement, l'atelier ARC enseigne aux adultes à reconnaître le papier et à le trier par qualité de base en vue du déchiquetage et de la mise en ballots. L'idée d'une telle formation a pris naissance à la suite d'une plainte formulée par un porte-parole de l'industrie papetière quant au manque d'employés disposés à accomplir le travail monotone du triage du papier en vue du recyclage.

D'autres personnes formées à l'atelier ARC occupent des emplois dans divers bureaux du gouvernement. Un agent de liaison de la Commission de la Fonction publique est chargé d'aviser l'atelier dès qu'un emploi susceptible d'être occupé par un des apprentis devient libre.

Mme Sheila Graham, surintendante des ateliers de formation ARC de Toronto déclare: "L'employeur qui donne un emploi à l'un de nos apprentis ne rend pas service à nous, mais à lui-même. L'Association garantit à l'employeur un employé qui lui donnera des services satisfaisants et lui évitera certaines complications possibles de gestion".

À la division des cartes géographiques, au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Ottawa, des stagiaires du ARC assemblent et brochent les mises à jour hebdomadaires de la brochure des pilotes qui contient 250 pages de cartes. Les travailleurs les plus compétents se voient confier des tâches de classement et le tri des factures.

"La vie de ces personnes est axée sur leur travail", déclare M. Roger Lovatt. En effet, il est important pour elles de prouver qu'elles peuvent participer à la vie de la société. Après une succession d'échecs, les handicapés tirent beaucoup de fierté de leur réussite en rapportant au domicile la rémunération de leur travail. La plupart des stagiaires à la ARC, d'Ottawa, consacrent en moyenne une semaine par mois à un emploi hors de l'atelier.

Un Canadien accueille le pape Jean-Paul II à l'UNESCO



M. Napoléon LeBlanc, de l'Université Laval à Québec, a accueilli, en sa qualité de président de la Conférence générale de l'UNESCO, le pape Jean-Paul II lors de sa visite au siège de l'Organisation à Paris le 2 juin dernier.

Effectifs syndicaux au Canada

Au début de l'année, le nombre de syndiqués au Canada s'élevait à 3 396 721 (soit 3,6 p. cent de plus qu'il y a deux ans à la même date). Les syndiqués représentaient 30,5 p. cent de la population active totale et 37,6 p. cent des travailleurs non agricoles rémunérés.

Ces données, et d'autres, sont contenues dans le *Répertoire des organisations de travailleurs au Canada 1980*, publié par le ministère du Travail.

Le Répertoire fournit aussi des renseignements sur tous les principaux syndicats et centrales syndicales ainsi que sur les groupes de coordination rattachés à certaines industries.

Nouvelle ligne à double voie du CP

La compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique a ouvert une ligne à double voie entre Calgary (Alberta) et Vancouver (Colombie-Britannique).

La réalisation de cette double voie a exigé l'assèchement d'un marais près de Revelstoke, à 400 kilomètres à l'ouest de Calgary.

L'assèchement du marais a été réalisé grâce au procédé d'électro-osmose qui a permis aux ingénieurs de stabiliser le sol et de constituer une fondation plus solide à la voie ferrée. Ce procédé a permis l'ionisation des diverses substances du sol qui se sont ainsi trouvées cimentées.

Le but principal du projet qui a mené à la construction de sept kilomètres de ligne à double voie entre Revelstoke et Clanwilliam, et 17,7 kilomètres entre Tapen et Notch Hill, visait à réduire la dénivellation sur la pente ouest de la voie ferrée. Le niveau de la pente est déterminé par son élévation. Un niveau de 1 p. cent, qui est idéal pour une voie ferrée, se traduit par une élévation d'un mètre par 100 mètres. Un niveau peu élevé permet d'utiliser plus efficacement la puissance de la locomotive.

À Revelstoke, le niveau a été réduit de 1,7 p. cent à 1 p. cent, et à Tapen, de 1,8 p. cent à 1 p. cent.

Un projet est à l'étude prévoyant la construction, au coût de \$300 millions, d'un tronçon supplémentaire à double voie de 32 kilomètres, et le percement d'un tunnel d'une longueur de 14 kilomètres sous le mont Macdonald dans le parc national Glacier.

Dominique Roger, UNESCO

Le marathon de l'espoir se poursuit

Un jeune homme de 22 ans, victime du cancer, qui avait entrepris le 12 avril dernier ce qu'il avait baptisé le marathon de l'espoir, a interrompu sa course à travers le Canada, terrassé à nouveau par cette maladie. Les Canadiens ont décidé de poursuivre à leur façon ce marathon dont le but était de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

Terry Fox, qui avait perdu la jambe droite il y a trois ans à la suite d'un cancer, a annoncé le 2 septembre qu'il devait interrompre sa course et qu'il entrerait au Royal Columbian Hospital, à Westminster (Colombie-Britannique), où il serait traité pour un cancer du poumon.

Parti de Saint-Jean (Terre-Neuve), Terry avait parcouru 5 300 kilomètres au moment de son abandon, à Thunder Bay (Ontario). Il avait aussi recueilli \$1,7 millions.

Les Canadiens ont suivi avec un intérêt croissant la course de Terry, l'encourageant le long de sa longue route, courant avec lui, envoyant des dons, le fêtant lors des arrêts. La nouvelle de son abandon et de sa rechute a causé une telle émotion dans tout le pays que l'on décida de poursuivre le rêve du jeune homme courageux de Port Coquitlam (Colombie-Britannique).

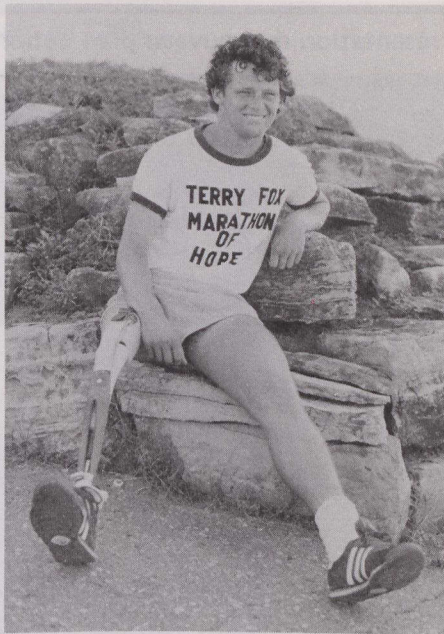
Un téléthon de l'espoir-hommage à Terry Fox, organisé par le réseau CTV le 7 septembre, a permis de porter, en cinq heures seulement, la somme recueillie jusque-là par Terry à plus de \$10 millions.

De nombreuses personnalités politiques, sportives, artistiques et des affaires, dont le gouverneur général, M. Edward Schreyer, et le premier ministre Trudeau, ont participé à ce téléthon et lui ont donné leur appui.

De leur côté, le gouvernement de l'Ontario et celui de la Colombie-Britannique ont offert chacun \$1 million.

Message du premier ministre

Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a envoyé un message à Terry dans lequel il lui fait part de sa peine d'apprendre "que vous devez reprendre le combat contre votre vieil ennemi". M. Trudeau poursuit: "Veuillez accepter mes souhaits pour un prompt rétablissement. Vous avez déjà remporté une victoire contre la maladie et nous sommes tous conscients que vous pouvez répéter cet exploit. Tout le pays est de votre côté et souhaite votre prompt



Terry Fox pendant un moment de repos.

rétablissement, Terry. On vous souhaite la meilleure des chances".

Le courage et la persévérance de Terry ne l'ont pas abandonné. Il espère pouvoir un jour, peut-être le printemps prochain, courir les 3 000 kilomètres restants et terminer ainsi son marathon de l'espoir.

Améliorer la qualité du poisson

Le ministère des Pêches et des Océans a lancé dernièrement un programme national de promotion de la qualité du poisson et des produits canadiens de la pêche.

Selon le ministre des Pêches et des Océans, M. Roméo LeBlanc, le programme, intitulé *Une qualité supérieure pour les années 80*, a été mis au point après avoir consulté des pêcheurs, des producteurs et des gouvernements provinciaux.

Le Ministère maintient son engagement d'aider l'industrie de la pêche à tirer le maximum d'avantages des ressources. La production de poisson d'une bonne qualité uniforme devrait se traduire par une hausse des revenus pour l'industrie et par la stabilité des marchés pour les prises à venir.

Les principales caractéristiques du programme sont les suivantes:

- certification des bateaux garantissant qu'il y aura à bord le matériel nécessaire pour la manutention et l'entreposage rapide et convenable du poisson. Les gros bateaux seront les premiers visés, mais la

Deux ententes signées au Manitoba

Lors d'une visite à Winnipeg (Manitoba) au début de septembre, le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, a participé à une cérémonie de signature à l'usine Bristol Aerospace Limited.

Le Ministre a paraphé le contrat conclu avec cette compagnie pour la réparation et la révision d'aéronefs des Forces canadiennes. Il en a profité pour souligner que, l'an dernier, les ventes brutes de Bristol Aerospace se sont élevées à plus de \$40 millions, dont environ 50 p. cent découlaient de marchés passés avec le gouvernement fédéral.

D'autre part, M. Blais a rencontré le ministre manitobain de la Consommation et des Corporations, M. Warner Jorgenson, afin de parapher une entente sur le service au public. Cette entente, conclue avec la province du Manitoba, porte sur la création d'un système de références téléphoniques.

Il s'agit de l'une des premières initiatives s'inscrivant dans le cadre de l'amélioration des services gouvernementaux fournis aux citoyens canadiens.

certification de tous les bateaux devrait être terminée d'ici le milieu de 1982;

- application de normes appropriées de manutention, de mise en glace et d'entreposage du poisson à bord des bateaux;

- établissement de normes de qualité appliquées par des trieurs brevetés de l'industrie et contrôlées par des inspecteurs du gouvernement;

- réglementation interdisant l'utilisation de matériel et de pratiques de déchargement qui endommagent les parties comestibles du poisson;

- établissement de lignes directrices applicables au maintien d'un contrôle de la qualité dans les usines de traitement;

- normes de qualité pour le produit final, d'abord pour les filets et les blocs de filets de poisson de fond, les filets congelés de hareng et les produits du hareng apprêtés;

- codes de pratiques conseillées pour la manutention du poisson dans le cadre de certaines pêches.

Le ministère des Pêches et des Océans a publié une brochure expliquant les grandes lignes de ce programme.

Succès du marathon de Montréal

Plus de 9 000 personnes ont pris part, le 7 septembre, au Deuxième Marathon populaire de Montréal qui s'est déroulé par un temps ensoleillé et une température clémente.

Chez les hommes, le vainqueur est un Québécois, Bernard Voyer, qui a parcouru les 42,2 kilomètres en 2 h 24 mn 45 s. Du côté des femmes, la victoire est allée à Kathleen Horton, une Américaine, avec un temps de 2 h 48 mn 32 s.

Un nombre élevé de personnes ont terminé le marathon et plus de 2 300 participants ont effectué le parcours en moins de 3 h 30 mn, ce qui les rend admissibles au Marathon international de Boston (États-Unis).

Le plus jeune participant était un garçon de 11 ans, David Rosman, qui a terminé le parcours en 3 h 45 mn.

La veille, 66 coureurs professionnels avaient participé au Marathon international de Montréal.

La victoire est allée à un Anglais, David Cannon, qui a parcouru les 42 kilomètres en 2 h 11 mn 21 s 73. Chez les femmes, Patti Lyons, de Boston (États-Unis), a devancé Jacqueline Gareau, de Montréal, et a pris la première place avec un temps de 2 h 30 mn 57 s 10 contre 2 h 31 mn 41 s 80 pour sa concurrente mont-réalaïse.

La femme canadienne et la médaille

Les Archives publiques du Canada présentaient cet été une exposition regroupant 50 médailles liées d'une façon ou d'une autre à l'activité des femmes canadiennes, qu'elles en soient les créatrices, les récipiendaires ou les modèles.

L'on peut y voir des médailles officielles, par exemple, des insignes d'ordres divers et des médailles militaires, ainsi que des médailles accordées pour des réalisations remarquables dans un domaine particulier, notamment celui du sport, médailles remises à des Canadiennes championnes du monde, mais aussi des médailles offertes à des personnes oeuvrant dans différents secteurs de la culture et de la science.

Les portraits montrent des héroïnes des premiers temps du Canada, ainsi que des femmes qui se sont illustrées plus récemment dans leur profession.

Les artistes dont les oeuvres sont

Présentation du nouveau plan national de recherche et sauvetage

Le plan national de recherche et de sauvetage pour 1980-1981 met l'accent sur le partage des responsabilités entre les unités de recherche et de sauvetage (R&S) d'une part, et les pilotes d'avion, les marins et les plaisanciers d'autre part.

Le Plan, qui résume les plans régionaux, les descriptions des activités qui y sont prévues et les besoins en ressources, insiste sur les programmes d'éducation du public, l'emploi de méthodes et de matériel de sécurité ainsi que sur l'affectation de personnel et de matériel dans les secteurs où les activités sont plus intenses.

Le Plan a été présenté par le ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne, et le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin.

M. Lamontagne a rappelé qu'en 1979, au Canada, les unités de R & S avaient répondu à plus de 9 000 appels de détresse, ce qui représente une augmentation de 10 p. cent par rapport à l'année précédente. Les interventions des unités de R & S ont permis de sauver plus de 1 700 vies au cours de l'année.

Selon le Ministre, l'an passé les frais d'exploitation de ces unités se sont élevés à quelque \$90 millions et il y a tout lieu de croire qu'ils augmenteront en 1980 et dans les années à venir.

Par ailleurs, le gouvernement cherche

sans cesse des moyens d'améliorer, de moderniser et d'accroître les ressources mises à la disposition des unités canadiennes de recherche et de sauvetage. "Par exemple, a déclaré M. Pepin, la Garde côtière du Canada fera l'acquisition de gros bâtiments de patrouille qui seront mis en service sur la côte ouest". Le gouvernement remplacera d'autres navires et de l'équipement, améliorera la base des aéroglisseurs, à Vancouver, et modernisera les programmes de sécurité nautique.

M. Pepin a fait observer qu'il y a plus de 200 000 plaisanciers en Colombie-Britannique et que leur nombre devrait s'accroître au cours des cinq prochaines années.

Des couturières torontoises forment une coopérative originale

Douze immigrantes de Toronto se sont unies pour former une coopérative de couture s'occupant de confectionner ou de retoucher des vêtements.

Ces couturières, âgées de 22 à 65 ans, sont des personnes qui, à cause de certains handicaps physiques, ne peuvent plus malgré leur grande expérience dans ce secteur accomplir le travail exigeant des manufactures de textile. De plus, la plupart ne parlent que le portugais ou l'espagnol et pourraient difficilement trouver un autre emploi.

Les prix de la coopérative *Modistas Unida* (qui veut dire couturières unies en portugais) sont très abordables et concurrentiellement de loin les prix demandés habituellement à Toronto. Ainsi, alors qu'une couturière prend généralement \$7 pour refaire un ourlet et que le prix d'une robe sur mesure commence à \$80, la coopérative ne demande que \$5 pour les retouches faites à une jupe et \$25 pour une robe toute simple.

Les couturières de la coopérative demandent en général deux semaines pour effectuer le travail. Le client fournit le matériel.

La coopérative a son siège au Centre communautaire des femmes au travail de Toronto-Ouest. Elle jouit de l'assistance financière de Centraide de Toronto, de l'Église unie du Canada et de plusieurs agences municipales et du gouvernement ontarien. Les profits sont réinvestis dans l'entreprise.



Médaille honorant une danseuse.

exposées sont toutes aujourd'hui des chefs de file dans l'art de la médaille au Canada.

Les pièces présentées font partie de la Collection nationale de médailles des Archives publiques à l'exception de quelques pièces prêtées pour l'occasion.

La chronique des arts

Une "Mascapade" de Jean-Claude Germain au CNA



Sarah Ménard (Nicole Leblanc) fait rire aux larmes le spectateur mais l'émeut aussi.

"On ne résiste pas aux *Nuits de l'Indiva*: on en rit autant qu'on s'en désolé", écrit Jean Royer dans *Le Devoir* en parlant d'une nouvelle comédie du dramaturge montréalais, Jean-Claude Germain.

La pièce a connu un immense succès lors de sa création au Théâtre d'aujourd'hui, au mois de juin.

La délirante Sarah Ménard nous raconte maintenant ses nuits. Invitée à être la première Traviata du nouvel opéra de Montréal, et suite à un engagement au restaurant chic *Le Vaisseau d'argent* où on l'a obligée à chanter des chansons d'amour insensées, elle se sent de moins en moins à l'aise dans sa peau de symbole culturel. Elle décide donc de faire la tournée des grands ducs et de prendre une bonne cuite, ce qui nous vaut des escales dans diverses boîtes de nuit où, l'ivresse aidant, elle se livre à d'éblouissantes performances.

De nature enjouée, avec son franc-parler, son humour féroce, sa façon originale de vivre sa vie et de percevoir les choses, Sarah Ménard réussit le tour de force de faire rire aux larmes le spectateur tout en le faisant réfléchir.

Nicole Leblanc, avec son talent habituel, joue une Diva éblouissante qui fait dire à Jean Royer: "Nicole Leblanc chante, joue et danse une Indiva inoubliable: une fois de plus, nous admirons le talent inépuisable de cette grande comédienne" (*Le Devoir*).

Aux côtés de Nicole Leblanc, on re-

trouve Marcel Rousseau et François Dubé, dans une mise en scène de Jean-Claude Germain. Les décors et éclairages sont de Claude-André Roy, les costumes de Mario Davignon avec une musique de Jacques Perron et Marcel Rousseau.

L'auteur et la vedette

Jean-Claude Germain est né à Montréal. Après des études classiques, il étudie l'histoire à l'Université de Montréal (1957-1959), puis fonde le théâtre Antonin-Artaud en 1958.

De 1965 à 1969, il rédige la chronique du théâtre au *Petit Journal* et collabore à la revue *Dimensions*, *Digeste*, *Éclair* en tant que critique dramatique. En 1969, il fonde une troupe de théâtre qui s'installe au Centre du Théâtre d'aujourd'hui.

En plus de ses activités de dramaturge, de metteur en scène et de parolier, Jean-Claude Germain enseigne à l'École nationale de théâtre du Canada, dirige le Centre du Théâtre d'aujourd'hui, avec Robert Spickler, et siège au Conseil d'administration de l'Association des directeurs de théâtre.

Parmi ses pièces notons: *Diguidi diguidi ha! ha! ha!*, *Les Tourtereaux*, *Les Hauts et les bas d'la vie d'une diva*: Sarah Ménard par eux-mêmes, *L'École des rêves*.

M. Germain a obtenu en 1977 le prix Victor-Morin de la Société Saint-Jean-Baptiste "pour son importante contribution au théâtre québécois".

Originaire de la Gaspésie, Nicole Leblanc a étudié pendant trois ans à l'École nationale de théâtre. Sa carrière s'est partagée entre le théâtre, la télévision et le cinéma.

Nicole Leblanc a joué dans de nombreuses pièces, dont *Les Belles-soeurs*, de Michel Tremblay, *Les Tourtereaux*, *Les Hauts et les bas d'la vie d'une diva* (1974), *La Reine des chanteuses de pomme* (1976). A la télévision elle s'est fait connaître surtout par son rôle de Fifine Touchette dans la série *Rue des Pignons*. Au cinéma, elle a tenu des rôles dans *La Conquête* et *Le Temps d'une vente*, de Jacques Gagné, et dans *Les Vautours* de Jean-Claude Labrecque.

Les Plouffe à l'écran

Un des plus grands succès de la télévision des années 50, *Les Plouffe*, va être porté à l'écran.

Le film, adapté de l'oeuvre célèbre de Roger Lemelin, prendra l'affiche en versions française et anglaise, dès le printemps de 1981. L'adaptation cinématographique, écrite par l'auteur, sera entièrement tournée en français sous la direction de Gilles Carle. Les vedettes en seront Émile Genest, Juliette Huot, Denise Filiatrault, Gabriel Arcand, Pierre Curzi, Serge Dupire, Stéphane Audran, Daniel Ceccaldi, Paul Berval, Louise Laparé, Rémi Laurent, Anne Létourneau, Donald Pilon et Gérard Poirier.

Les Plouffe, dont le tournage aura lieu à Québec et à Montréal, raconte l'histoire d'une famille québécoise à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Le roman constitue une fresque importante sur le Québec et présente la vie d'un quartier populaire (la Basse-Ville de Québec) à travers une famille, ses joies, ses déceptions et ses problèmes. On y revit des événements historiques et sociaux, tels que la conscription, l'omniprésence de l'Église, la naissance du nationalisme.

Le film, dont le budget s'élève à près de \$5 millions est une production d'ICC-International Cinema Corporation en association avec la société Radio-Canada. Il est produit avec la participation de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, Famous Players et l'Institut québécois du cinéma.

Stéphane Venne, auteur de plus de 350 chansons, composera la musique du film.

Réunion des... (suite de la page 3)

Le premier ministre du Canada a pour-suivi: "Quand il y a conflit entre les intérêts régionaux ou provinciaux et les intérêts nationaux, je dis que les derniers doivent prévaloir. Je dis cela parce que les pères de la Confédération l'ont dit..."

"Nous pouvons changer cela. De toute évidence plusieurs premiers ministres provinciaux essaient de changer cela, de faire en sorte que l'intérêt national ne doive pas nécessairement prévaloir sur les intérêts provinciaux. Mais je pense que c'est engager le Canada sur une pente dangereuse".

Durant sa conférence de presse de clôture, M. Trudeau, à une question touchant l'idée d'une consultation populaire, a répondu: "Cela me paraît une idée ni originale, ni scandaleuse. Puisqu'on peut demander au Québec s'il veut cesser de faire partie du Canada, il me semble qu'on pourrait demander aux Canadiens s'ils veulent avoir une constitution bien à eux".

Bilan de la Conférence pour les premiers ministres provinciaux

Pour éviter l'impasse, la plupart des premiers ministres pensent qu'il faut continuer les négociations sur la révision constitutionnelle, idée à laquelle souscrit le premier ministre du Canada.

Ainsi, le premier ministre du Manitoba déclare que la Conférence est un échec si l'on s'impose une échéance, et celui de la Colombie-Britannique se dit prêt à continuer, affirmant que le Canada va survivre à de telles conférences. De son côté, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse croit qu'il faut reprendre la discussion pour en arriver à une entente, même si ce n'est plus possible d'ici la fin de l'année.

Le premier ministre de l'Île-du-Prince-

Édouard ne croit pas vraiment à un échec, il pense plutôt que le temps a manqué pour réaliser une entente, tandis que celui de la Saskatchewan soutient qu'il faut continuer à chercher une entente sur un ensemble de cinq ou six points afin de pouvoir conclure au moins à un succès partiel.

Le premier ministre du Québec, quant à lui, devait affirmer à la Presse que "cet échec ne représente pas la dernière chance du fédéralisme. Je crois au contraire que les consensus interprovinciaux sont suffisamment intéressants pour nous permettre de continuer et d'espérer un renouvellement substantiel du fédéralisme".

Les premiers ministres provinciaux, qui tout au long de la Conférence ont présenté un front uni face au gouvernement fédéral, ont dressé un bilan des progrès réalisés malgré tout par leurs provinces. Michel Vastel, journaliste au quotidien *Le Devoir*, le résume ainsi:

"Le premier ministre de l'Ontario pense, par exemple, avoir fait progresser sa cause dans le domaine des communications mais il regrette le manque de souplesse du gouvernement fédéral. L'Ontario s'était rallié à une formule d'amendement de la Constitution...et avait même accepté l'enchâssement des droits linguistiques dans la Constitution. "Je reste fidèle à cet engagement", a confirmé M. Davis.

"Les provinces côtières de l'Est, surtout la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ne repartent pas sans résultat: elles ont réussi à rallier un bloc solide de provinces à leur cause sur les ressources du plateau continental..."

"Le premier ministre du Manitoba, à cause de son rôle de président des premiers provinciaux cette année, a certainement enregistré des gains politiques plus pour lui-même que pour sa province. Mais il a réussi à barrer la route à l'enchâssement des droits dans la Constitution, ce qui constituait son principal objectif.

"Mêmes gains politiques personnels pour M. Hatfield, du Nouveau-Brunswick, qui a joué à fond la carte des Acadiens et s'est même permis quelques remarques en français à la fin de la Conférence.

"Pour les provinces de l'Ouest, les gains sont minces: elles ont refusé un accord presque acceptable sur le contrôle de leurs ressources et le grand perdant est sûrement M. Blakeney dont tous les problèmes étaient réglés par les propositions fédérales, y compris ceux de la potasse. Toutefois le front plus uni de toutes les

provinces devrait protéger l'Alberta et la Colombie-Britannique d'une taxe sur les exportations de gaz. Par contre, l'impasse constitutionnelle n'arrangera pas le climat qui présidera aux négociations sur le prix du pétrole avec l'Alberta."

L'enseignement... (suite de la page 2)

à caractère social, nous devons engager immédiatement le combat sur de nombreux fronts. Il y a quelque temps, j'ai annoncé, avec le président du Conseil du Trésor, un programme d'Action positive qui sera réalisé dans un certain nombre de ministères fédéraux. Si cette initiative porte fruit, nous comptons l'étendre à toute la Fonction publique. En outre, le gouvernement fédéral examine actuellement les critères d'attribution des contrats, pour veiller à ce que les entreprises qui font affaire avec le gouvernement fédéral offrent des chances égales aux groupes désignés.

Par ailleurs, nous avons entrepris un programme expérimental de formation des femmes dans les métiers non traditionnels. Parallèlement, nous avons adopté des mesures spéciales dans le cadre du Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada pour initier les femmes aux professions non traditionnelles. Nous avons accru de \$10 millions le budget consacré à la formation des autochtones pour qu'ils puissent également profiter des débouchés découlant de la mise en valeur des ressources.

Chaque fois que l'on propose des modifications à nos programmes de formation et d'adaptation industrielle, nous devons absolument tenir compte de leurs répercussions sur le plan social. Par exemple, si nous délaissions la formation en établissement au profit de l'apprentissage et de la formation industrielle, nous serons moins en mesure d'utiliser la formation pour répondre aux besoins de groupes comme les autochtones qui ont plutôt tendance à participer aux cours de formation en établissement. Si nous adoptions quand même de telles modifications, il faudrait chercher des façons d'accroître la participation de ces groupes...

La compagnie CP Rail a l'intention de reconstruire et de modifier 400 des locomotives de son parc diesel, d'en acheter 160 neuves et d'en mettre 300 autres au rancart.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.